



MODULE EN EXTERIEUR		PU HT	NOMBRE	TOTAL HT
COTTAGE 4x4 m	16 m ²	550 € HT		
Options				
1. Plancher		84 € HT		
2. Eclairage (rampe 3 spots)		40 € HT		
3. Alimentation électrique 16A		50 € HT		
4. Moquette (le M ²)		5 € HT		
MOBILIER	Nous consulter			
SURFACE NUE				
SURFACE NUE (par surfaces de 10 m ²)	Emplacement de 10 m ²	11 € HT le m ²		
Moquette	le M ²	5 € HT		
BATEAUX				
Bateaux à terre	Le mètre linéaire (*)	20 € HT le ml		
Bateaux à flots	Le mètre linéaire (*)	30 € HT le ml		
Frais de dossier	Par inscription	50 € HT	1	50 € HT
			TOTAL GENERAL HT	
			TVA 19,6 %	
			TOTAL TTC	

Je joins un acompte de 30 % du montant total TTC par chèque
Libellé à l'ordre de OSMOOZ COMMUNICATION

RAISON SOCIALE	
ACTIVITE	
CONTACT	
TEL	
MAIL	

Cachet de l'entreprise

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales Boat Expo 2010, disponibles sur www.boatexpo.fr et les accepte sans aucune restriction.

Ci-joint, par chèque, mon acompte, de correspondant à 30 % du montant total TTC de ce bon de commande ;

Chèque à rédiger à l'ordre de : OSMOOZ COMMUNICATION et envoyer par courrier à OSMOOZ communication – 103, Bd Aristide Briand – 14150 OUISTREHAM

Fait à

Signature

Le

OSMOOZ Communication

103, Bvd Aristide Briand, 14150-Ouistreham
Tel 02-31-43-90-99 - osmooz@orange.fr



CONDITIONS GENERALES BOAT EXPO 2010

LIEU Boat Expo 2010 aura lieu sur le port de plaisance de Ouistreham – 14

DATES

Les vendredi 3 SEPTEMBRE 2010 de 12h à 19h, samedi 4 septembre 2010, dimanche 5 septembre 2010.

ORGANISATION

« Boat Expo » 1ere expo du bateau d'occasion et des activités nautiques est organisé par :

OSMOOZ Communication
103 Bvd Aristide Briand
14150 Ouistreham
Tel: 02.31.43.90.99
boatexpo@orange.fr.

Le boat Expo est ouvert aux professionnels du nautisme et aux particuliers ci après dénommés « exposants ».

ADMISSIBILITE

Sont admissibles à participer à Boat Expo :

Les entreprises, les associations, les sociétés de services dont l'objet social est en rapport direct ou indirect avec le nautisme.

Les particuliers propriétaires d'un bateau ou de matériel nautique d'occasion.

ADMISSION

Seront admises à exposer, les entreprises remplissant les conditions ci dessus sous réserve :

Des places disponibles.

Qu'elles aient bien rempli leur demande de réservation en bonne et selon les règles fixées dans les présentes conditions générales.

Qu'elles aient acquitté le montant prévu pour leur réservation.

De l'acceptation de l'organisateur. Celui-ci se réserve le droit de refuser une demande d'admission sans obligation de motiver sa décision. Le refus d'admission n'entraîne en aucun cas le paiement d'indemnités de quelque nature que ce soit au postulant.

Les bateaux déclarés d'occasion par un professionnel doivent être immatriculés depuis au moins 6 mois.

RESERVATIONS

Les demandes de réservation sont obligatoirement effectuées à l'aide de l'imprimé officiel de l'organisation : « inscriptions professionnels » et « inscriptions particuliers » Mis à disposition sur le site internet www.boatexpo.fr.

INSCRIPTIONS

L'inscription devient définitive après l'acceptation par l'organisateur. Sa notification est officielle et engage l'exposant de façon définitive. La demande ne sera prise en considération par l'organisation que si elle est accompagnée d'un règlement de 30%. Le solde de participation devra impérativement être réglé avant le vendredi 1 Aout 2010.

ANNULATIONS

Toute annulation ou désistement d'un exposant pour quelque cause que ce soit doit être communiqué à l'organisateur par lettre recommandée. Les montants dus par l'exposant sont établis selon le barème ci dessous :

- Professionnels

Désistement avant le 30 Juin 2010: seuls les frais de dossiers restent dus.

Avant le 31 Août 2010 : frais de dossier + acompte de 30 %

Après le 31 Août 2009, la totalité du montant de la prestation est due par l'exposant.

- Particuliers :

Désistement avant le 31 juillet 2010 : l'inscription sera remboursée, à l'exception de 10€ de frais de dossier.

Désistement après le 31 juillet 2010 : La totalité du montant de la prestation est due par l'exposant.

OCCUPATION

Le fait d'avoir été accepté entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué jusqu'à la clôture de l'Expo même en cas de vente du bien en début d'Expo.

Le défaut d'occupation ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement. Les stands qui n'auront pas été occupés le jour de l'ouverture pourront être attribués à un autre exposant sans que l'exposant non installé ne puisse réclamer quelques dommages que ce soit ou le remboursement des sommes versées.

CESSION OU SOUS LOCATION

La cession partielle ou totale de l'emplacement est interdite.

CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'indisponibilité du site de l'Exposition pour quelque raison que ce soit, l'organisateur pourra annuler l'Expo. Les exposants en seront avertis au plus tôt. Ils ne pourront prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

AMENAGEMENT ET ACHALANDAGE

Les stands et emplacements seront mis à la disposition de l'exposant à partir du 2 septembre 2010 à 10 h. Tous les stands devront être installés le jeudi 2 avant 19 heures. L'aménagement des stands est à la charge de l'exposant. Ils seront disponibles pour le déménagement jusqu'au mardi 6 à 12 heures.

DEGATS

La mise à disposition des structures, stands et autres matériels mis à disposition de l'exposant, même gracieusement, implique sa responsabilité. Il est interdit à l'exposant de percer, d'entailler, de modifier, de peindre, de coller, de détériorer de quelques manières que ce soit les cloisons, planchers, ainsi que tout le matériel fourni. Toute détérioration lui sera facturée en totalité.

SECURITE ET ASSURANCE

Un service de surveillance sera assuré les nuits du 3 au 5 durant la durée du salon.

Cependant :

L'organisateur n'est en aucun cas responsable des dommages, vols, incendies et tout autre sinistre causés ou subi par le matériel exposé par l'exposant. Ce dernier déclare, en outre, être assuré en responsabilité civile pour les biens qu'il expose, ainsi que de ses actes et de ceux de son personnel pendant l'exposition.

ESSAI DE MATERIEL

Tout essai de matériel dans le cadre de l'exposition sur le canal ou en mer est effectué sous la totale responsabilité de l'exposant, lequel déclare expressément être couvert pour ce risque par son assurance.

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales peuvent évoluer en fonction des circonstances. L'acceptation des présentes implique l'acceptation de leurs modifications éventuelles après signature lesquelles seront publiées sur le site internet de l'organisation.

La signature de la demande d'admission implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.

OSMOOZ Communication

103, Bvd Aristide Briand, 14150-Ouistreham
Tel 02-31-43-90-99 - osmooz@orange.fr



BOAT EXPO 2010 – OUISTREHAM – du 3 au 5 SEPTEMBRE 2010
DEMANDE D'INSCRIPTION 2010 > PROFESSIONNELS
www.boatexpo.fr